

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-018

Eure Normandie Numérique

Réunion du 25 mai 2020

Objet : Modification du règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Normandie Numérique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération n° 2017-010 adoptant le règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Numérique ;

Le Comité syndical, réuni le 25 mai 2020 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications du règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier le règlement intérieur comme proposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification du règlement intérieur.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 25 mai 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

